

Études d'histoire religieuse



Immigration, logement, action catholique et syndicale au temps de M^{gr} Charbonneau (1940-1950) : son implication sociale relue à travers les réseaux sociaux

Denise Robillard

Volume 79, numéro 1, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1014854ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1014854ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robillard, D. (2013). Immigration, logement, action catholique et syndicale au temps de M^{gr} Charbonneau (1940-1950) : son implication sociale relue à travers les réseaux sociaux. *Études d'histoire religieuse*, 79(1), 59–70.
<https://doi.org/10.7202/1014854ar>

Résumé de l'article

Dès son arrivée à Montréal, la situation de l'immigration créée à la faveur de la guerre donne à M^{gr} Charbonneau l'occasion de traduire ses convictions sociales et son ouverture d'esprit dans les domaines du logement, de l'action catholique et syndicale. Son attitude pragmatique est différente de celle, plus idéologique, des nationalistes traditionnels. Il est d'abord question de l'évolution du regard porté sur l'immigration depuis la crise de 1929. Cette évolution est prise en cause par M^{gr} Charbonneau de concert avec les mouvements d'action catholique, qui retiennent les aspects humains et concrets du logement. Quant à l'action catholique, une véritable lutte de pouvoir se livre entre les mouvements spécialisés favorisés par l'archevêque dans sa lettre de 1941, et les associations comme l'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC), à saveur nationaliste, dirigées par les jésuites depuis le début du XX^e siècle.

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Immigration, logement, action catholique et syndicale au temps de M^{gr} Charbonneau (1940-1950) : son implication sociale relue à travers les réseaux sociaux

Denise Robillard¹

Résumé : Dès son arrivée à Montréal, la situation de l'immigration créée à la faveur de la guerre donne à M^{gr} Charbonneau l'occasion de traduire ses convictions sociales et son ouverture d'esprit dans les domaines du logement, de l'action catholique et syndicale. Son attitude pragmatique est différente de celle, plus idéologique, des nationalistes traditionnels. Il est d'abord question de l'évolution du regard porté sur l'immigration depuis la crise de 1929. Cette évolution est prise en cause par M^{gr} Charbonneau de concert avec les mouvements d'action catholique, qui retiennent les aspects humains et concrets du logement. Quant à l'action catholique, une véritable lutte de pouvoir se livre entre les mouvements spécialisés favorisés par l'archevêque dans sa lettre de 1941, et les associations comme l'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC), à saveur nationaliste, dirigées par les jésuites depuis le début du XX^e siècle.

Abstract: When Bishop Charbonneau arrived in Montréal, the situation of immigration was a unique occasion to express his social convictions and his open mind on matters of housing and catholic action network. His pragmatic attitude was different from the ideological attitude of traditional nationalists. This paper first reviews how perspectives adopted on immigration had changed since the economic crisis of 1929, leading Charbonneau and the catholic action movements to pay attention to the concrete and human aspects of housing. Meanwhile, a real fight of power took place between the network

1. Détentrice d'un doctorat en sciences religieuses de l'Université d'Ottawa, Denise Robillard compte à son actif plusieurs ouvrages consacrés à des personnages religieux francophones importants tels que Maurice Baudoux, Émilie Tavernier-Gamelin et Paul-Émile Léger de même qu'à des organisations religieuses, *Aventurières de l'ombre. De l'obéissance au discernement, les missions des Sœurs de la Providence, 1962-1997*, *Les merveilles de l'Oratoire (1904-2004)* et *L'Ordre de Jacques Cartier (1926-1965)*. Un nouvel ouvrage paraîtra sous peu aux Presses de l'Université Laval, *Monseigneur Joseph Charbonneau. Bouc émissaire d'une lutte de pouvoir*.

of specialised movements of catholic action, approved by the archbishop, and more nationalistic associations like *Association catholique de la jeunesse canadienne* (ACJC), under Jesuit leadership since the beginning of the 20th century.

M^{gr} Joseph Charbonneau a dû tenir compte, au cours de son épiscopat à Montréal, de 1940 à 1950, des contrecoups de la situation de guerre, puis de la nouvelle donne dans l'immédiat après-guerre. En prenant position sur des problèmes critiques de l'heure, l'immigration, le logement, l'action catholique et l'action syndicale, il se trouve en porte à faux avec les leaders nationalistes et cléricaux traditionnels. Son ouverture d'esprit, son approche pragmatique des situations, la confiance et la place qu'il accorde d'emblée aux laïques, susciteront l'émergence de nouveaux partenaires et d'une nouvelle donne parmi les éléments les plus dynamiques de la société. L'incompréhension des milieux conservateurs traditionnalistes lui vaut, depuis 1928, d'être soupçonné de connivence avec l'adversaire anglophone, de s'être « livré, pieds et poings liés aux Irlandais », et d'être taxé pour cela de « traître à sa race »².

1. L'immigration

L'immigration soulève la question du logement. Déjà difficile à Montréal en raison de la crise de 1929, la situation sociale empirera dix ans plus tard, quand la guerre favorise la venue de résidents, attirés de la campagne à la ville, dans les usines de production de guerre qui offraient des salaires alléchants. La situation se posera avec acuité après la guerre, avec le retour des militaires, et l'immigration des populations qui fuyaient leur pays tombé sous la coupe de l'Union soviétique. À Montréal, non seulement les logements manquent, mais beaucoup de ceux qui existent sont tellement délabrés qu'ils ne peuvent suffire à la demande locale.

Si l'on compare les interventions de M^{gr} J. Charbonneau au sujet de l'immigration à celles des nationalistes, on est frappé par la position pragmatique du premier et la position idéologique des autres, inquiets, dès qu'il est question d'accueillir des réfugiés de guerre. En février 1940, alors que le gouvernement annonce un relâchement dans les restrictions relatives à l'immigration, l'Ordre de Jacques Cartier (OJC³) demande au

2. L. C. Raymond, curé de Bourget, à Charles Charlebois, o.m.i., janv. 1928, HEB 2477, ADO. Journal de Charles Charlebois, o.m.i., 30 sept. 1930; 28 oct. 1931; 8 nov. 1931, ADO.

3. Voir *L'Ordre de Jacques Cartier. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques 1926-1965*, chap. 5, « L'Ordre pendant la guerre », p 206.

père Louis Lachance, o.p., le travail qu'il devait préparer sur l'immigration. En avril 1940, l'OJC donne à ses membres un nouveau mot d'ordre contre l'immigration juive qui est en hausse, et présente en juin un mémoire sur l'immigration entre 1921 et 1930. On redoute la venue d'agitateurs communistes et on craint d'«aller défendre la politique des réfugiés et des immigrés», pendant qu'on les laisse «conquérir notre commerce et notre industrie». Pourquoi les juifs? De peur que ces «ardents partisans de la liberté et de la démocratie ne partent en guerre et ne nous montrent l'exemple», on veut «obtenir des pouvoirs publics la suspension immédiate d'une politique qui menacerait la paix et la prospérité du Canada»⁴. L'Ordre reviendra à la charge à la fin de la guerre, le 20 juin 1944, pour mettre en garde contre «les tentatives d'assimilation de notre nationalité par une immigration de masse»⁵.

Lionel Groulx confie son inquiétude à l'oblat Charles Charlebois :

Un peuple qui aurait le moindre souci de ses intérêts nationaux, se serait depuis longtemps appliqué à la conquête de ces nouveaux venus qui, avec nos 30 % de population, nous donneraient la majorité du nombre au Canada. Une longue expérience aurait dû nous apprendre à nous tourner de ce côté-là, à y chercher notre appui, bien plutôt que vers les anglophones de qui nous n'obtiendrons jamais que des miettes.

Ce travail de rapprochement ne saurait se produire que si les Canadiens français leur apparaissent comme le groupe «le plus chargé de civilisation et d'avenir». Groulx déplore la pénurie d'hommes «qui aient vraiment l'étoffe, la poigne de chefs»⁶. En décembre 1946, devant la Chambre de commerce de Montréal, M^{gr} Charbonneau se déclare en faveur d'une immigration raisonnable et choisie⁷. Si, en 1943, *Le Devoir* considère qu'il faut «penser à nos propres victimes de la guerre avant d'accueillir des réfugiés de l'étranger»⁸, la position du successeur de Georges Pelletier sera toute autre. En 1947, Gérard Filion se demande s'il est question de «politique raciale ou de charité chrétienne» lorsqu'on discute d'immigration⁹.

En 1948, les jésuites Augustin Bea et Stéphane Valiquette, le sénateur Gouin et les docteurs Édouard Samson et Charles Stern, sollicitent l'intervention de M^{gr} Charbonneau en faveur d'une famille de médecins

4. CRCCF, Ordre de Jacques Cartier (OJC), P.-V. c.a./CX 362 15 fév. 1940. P.-V. c.a./CX 372 – 25 avril 1940. Mémoire n° 4, «L'immigration», 5 juin 1940, C3.

5. CRCCF, OJC, Circ. 431, «Immigration», 20 janv. 1944, C3.

6. ADO, Lionel Groulx à Charles Charlebois, 12 juill. 1941.

7. «M^{gr} Charbonneau est en faveur d'une immigration raisonnable et choisie», *Le Devoir*, 6 déc. 1946.

8. Émile Benoist, «L'Église désapprouve les sociétés et les clubs neutres», *Le Devoir*, 2 déc. 1943.

9. Gérard Filion, «Politique raciale ou charité chrétienne? Quelques réflexions sur l'immigration», *Le Devoir*, 19 juill. 1947.

juifs allemands expulsée de Palestine, le Dr Jules C. H. Kratz, sa femme, Dr Hanna M. Cath. Kratz, et leurs deux enfants. Après avoir réussi leurs examens de médecine, les deux époux avaient obtenu la *Licence to practice Medicine in Palestine*, mais sous la pression nazie, ils ne pouvaient plus rester en Palestine, «exposés aux plus grands dangers du côté des juifs, comme aussi des arabes». Converti à la religion catholique, le Dr Kratz et sa famille se trouvent à Rome. On obtient du Dr Édouard Samson une garantie financière et le Dr Charles Stern de l'hôpital Victoria trouve une place à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi¹⁰.

2. Le logement

Comme l'offre des logements ne suffit pas aux besoins, des projets d'envergure avaient été mis de l'avant avant la fin de la guerre par le fédéral, les provinces et les municipalités. L'École sociale populaire (ÉSP) craint «la socialisation avec tous ses dangers», et la mainmise des trusts «aux préoccupations très peu sociales et soucieuses à peu près uniquement de profit et de placements».

À son initiative, l'Union économique d'habitation (UÉH) conçoit en 1942, avec l'appui de M^{gr} Charbonneau et du maire de Montréal Camillien Houde, le projet de Cité Jardin, sur le modèle de la cité ouvrière de Lambersart, près de Lille, en France, dont le responsable est le jésuite Jean-D' Auteuil Richard¹¹. Alors que les jésuites sont en difficulté avec cette expérience qui s'avère décevante, l'ÉSP publie une brochure sur le logement populaire, qui ignore le mémoire du Conseil supérieur de la coopération qui faisait partie du mémoire présenté au gouvernement par la Ligue ouvrière catholique (LOC), comme le lui reproche l'oblat Paul-Émile Pelletier¹².

Lors de son congrès annuel en décembre 1946, la Ligue indépendante catholique (LIC) avait abordé la question des squatters, ces immigrés qui, faute de logement, logent dans les baraquements de l'armée sur l'île Sainte-Hélène. On a demandé à M^{gr} Charbonneau de se prononcer sur cette question. Il répond avoir demandé aux autorités civiles : «Avez-vous des logis à leur donner?», et rappelle le principe de saint Thomas d'Aquin au sujet du droit de propriété : «Dans le cas de nécessité extrême, il est permis à l'homme de disposer des biens qui lui sont absolument indispensables pour la conservation de sa vie, même si ces biens ne lui appartiennent pas»¹³.

10. AAM, Augustin Bea sj à J. Charbonneau, 2 juil. 1948,

11. AJC, K-12-1, «Union économique d'habitation (1940-1945)», chap. 1, «Le problème de l'habitation», p.3. L'auteur est sans doute le père Jean-d' Auteuil Richard, s.j.

12. AJC, P.-É. Pelletier o.m.i à J.P. Archambault, 4 mars 1947.

13. «La baisse de la foi chez notre bourgeoisie», *Le Devoir*, 9 déc. 1946.

*Le Devoir*¹⁴ fait souvent écho à la situation du logement, pendant que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), la Jeunesse ouvrière catholique (JOC), la LOC, l'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC), des hommes d'affaires de Montréal, s'y intéressent¹⁵.

Le dimanche, 3 juin 1947, M^{gr} Charbonneau avait profité des haut-parleurs installés devant l'église du Très Saint-Sacrement, rue Mont-Royal, pour la procession de la Fête-Dieu, pour lancer un cri d'alarme et dénoncer la crise «épouvantable» du logement ouvrier, devant 15 000 personnes et des responsables politiques de la ville. À la suite de cet appel, le conseil d'administration de l'Association des hommes d'affaires du nord de Montréal, offre ses efforts pour résoudre ce problème et présente un mémoire aux autorités municipales¹⁶. En 1947, un comité de spécialistes et de représentants d'organismes sociaux bien au fait de la question, est formé à l'invitation de l'autorité diocésaine de Montréal. M^{gr} Charbonneau, Esdras Minville, Maximilien Caron, Valmore Gratton, (Office d'initiative économique et touristique de Montréal), le père A. Guillemette et G. A. Gagnon, présenteront leur mémoire à Duplessis. Le journaliste Gérard Pelletier enquête et publie une série d'articles sur le sujet¹⁷.

Le 2 janvier 1948, M^{gr} Charbonneau publie une lettre pastorale sur le logement. Des journaux et des revues ont exposé les résultats d'enquêtes sérieuses conduites par des sociologues, des sociétés de bienfaisance catholiques et protestantes et des commissions gouvernementales qui ont révélé que la santé physique n'était pas seule menacée, que le respect de la dignité humaine et chrétienne était fortement émoussé par une promiscuité qui rendait impossible l'intimité des époux, sans oublier les maladies. Quand la justice sociale est méconnue, «c'est le devoir de l'Église d'intervenir pour sauvegarder, promouvoir même les intérêts spirituels et temporels de ses enfants». Devant le constat que «notre système économique maintient une grande partie de notre classe ouvrière dans un état de gêne et d'insécurité», la lettre encourage à considérer la formule coopérative pour la construction de maisons nouvelles et à poursuivre une campagne d'éducation dans l'opinion publique. Elle en appelle à l'autorité civile pour instaurer des

14. Alexis Gagnon, «Nos actes nous suivent». Crise du logement, *Le Devoir*, 12 nov. 1946. «La St-Jean-Baptiste et la crise du logement», *Le Devoir*, 28 nov. 1946.

15. AAM, Yvon Bock à J. Charbonneau, 5 juin 1947, Valmore Gratton à J. Charbonneau, 18 sept. 1947, «Importante intervention de la Jeunesse ouvrière catholique», *Le Devoir*, 3 déc. 1946. «Le mémoire de la C.T.C.C.», *Le Devoir*, 17 déc. 1947.

16. «Montréal subit une crise "épouvantable" du logis ouvrier», *Le Devoir*, 4 juin 1947.

17. AAM, [1947] «Le logement à Montréal», doc. de 5 p., 561.231, G. Pelletier, «Logement. Un service de l'habitation ouvrier», *Le Devoir*, 16 déc. 1947.

lois d'urbanisme, mieux répartir les taxes et proposer une loi de crédit à l'habitation¹⁸.

3. Action catholique et syndicale

En matière d'action catholique, on a assisté à une véritable lutte de pouvoir entre les associations créées par les jésuites au début du XX^e siècle, en particulier l'ACJC pour les jeunes gens, les Ligues du Sacré-Cœur pour les adultes et les mouvements spécialisés d'action catholique, Jeunesse étudiante catholique (JÉC) et JOC de formation plus récente. L'ACJC invoque son droit d'aînesse pour exercer son autorité sur tous les mouvements de jeunes, en prétendant se préoccuper de tout l'homme : matériel, national et spirituel. À son arrivée, M^{gr} Charbonneau constate cette rivalité entre les deux groupes. Le jésuite Joseph-Papin Archambault préside depuis 1931 le Comité des œuvres catholiques de Montréal qui tente de regrouper tous les organismes catholiques.

Le 29 juin 1941, M^{gr} Joseph Charbonneau signe une lettre sur l'Action catholique que *Le Devoir* présente le 18 juillet, et dont il publie intégralement l'introduction et la conclusion. M^{gr} Charbonneau dit vouloir « continuer l'œuvre de son prédécesseur, et ne rien négliger de ce qui pourra lui assurer une plus grande fécondité »¹⁹. Il a constaté le désir des fidèles de toutes les classes sociales de collaborer avec la hiérarchie à l'Action catholique, comme un organisme « plus nécessaire et plus efficace que tout autre mode d'action, parce que de toutes les formes d'apostolat – toutes méritantes – de l'Église, elle est la plus conforme aux besoins de l'époque ».

La conclusion de la lettre établit clairement que le mouvement doit obéir aux directives de Pie XII et s'inscrire dans le projet de restauration chrétienne initié par le pape Léon XIII. Si la lettre reconnaît les fruits du passé, elle entend agir contre l'affaissement des principes chrétiens, le relâchement des mœurs et « le caractère peu chrétien des cadres dans lesquels se développe souvent l'activité sociale des catholiques ». Une telle mise en œuvre serait aussi favorable à l'État. En favorisant les relations de paix entre l'Église et l'État, l'Action catholique les prolonge « au sein de l'Église par l'union qui rapproche les membres d'un même mouvement, qui coordonne les mouvements entre eux et avec les associations auxiliaires, qui groupe tous les fidèles autour des

18. MDM, Lettre pastorale sur le logement, 2 fév. 1948, p. 367-375.

19. « Document épiscopal sur l'action catholique dans le diocèse de Montréal », *Le Devoir*, 18 juil. 1941. M^{gr} Charbonneau, « Lettre pastorale sur l'Action catholique », *Semaine religieuse de Montréal (SRM)*, 23 juil. 1941, p. 455, publiée dans les « Cahiers d'Action catholique », la lettre sera mise en vente au Service de librairie du *Devoir* au prix de 25 cents.

représentants de la hiérarchie : le prêtre, l'évêque, le pape. C'est vraiment la paix du Christ dans le règne du Christ»²⁰.

L'éditorialiste Omer Héroux y voit un « guide d'action », des ordres et des conseils d'une telle précision que désormais, personne « ne pourra se plaindre de manquer de lumière pour orienter sa route ». L'Action catholique, dont il loue le réalisme des méthodes, a le devoir de former « les meilleurs citoyens, sur lesquels notre peuple pourra compter pour lui conserver ses traditions nationales ». Elle préparera ses membres « à l'accomplissement intégral de leurs devoirs civiques, professionnels et nationaux, en vue de l'instauration d'un ordre social chrétien »²¹.

La lettre est accueillie avec soulagement par l'épiscopat et par le clergé²². M^{gr} Albini Lafortune de Nicolet écrit à M^{gr} Charbonneau qu'il a réglé des problèmes « qui jusqu'ici paraissaient insolubles. L'unification de la JÉC fera soupirer d'aise les évêques de [la] (sic) province qui s'accommodaient mal de la dualité »²³. M^{gr} Melançon de Chicoutimi veut mettre entre les mains de son clergé cette « clé magique propre à résoudre les problèmes de fléchissement moral alarmant de l'heure »²⁴. M^{gr} Courchesne en tirera profit à Rimouski et le cardinal Villeneuve exprime son admiration et assure M^{gr} Charbonneau que le diocèse de Québec s'y adaptera, dès que les circonstances le permettront. M^{gr} Alfred Langlois de Valleyfield récuse déjà dans son diocèse tout mandat d'Action catholique aux associations. Il fait aux curés un grave devoir de conscience de mettre sur pied la Jeunesse agricole catholique (JAC), et reconnaît la JÉC, la Jeunesse indépendante catholique (JIC) et la JOC comme « seuls mouvements d'Action catholique »²⁵.

Un tout autre son de cloche se fait entendre chez les jésuites. Adélarde Dugré, assistant général des jésuites, écrit à son frère Alexandre le 12 octobre 1941, qu'il a été frappé de voir que l'auteur [de la lettre sur l'Action catholique] semblait pénétré de la théorie du cardinal Pizzardo et de la littérature publiée sous Pie XI par des hommes « qui faisaient de l'action catholique en chambre ». Pie XII aurait fait échec à cette influence en confiant la direction de l'action catholique à un comité de trois cardinaux mêlés à l'action, qui ont commencé

20. « Document épiscopal sur l'action catholique dans le diocèse de Montréal », *Le Devoir*, 18 juil. 1941.

21. O. Héroux, « Un programme doctrinal, un guide d'action », *Le Devoir*, 21 juil. 1941.

22. « Action catholique », *SRM*, 24 juin 1942, p. 408-409.

23. AAM, A. Lafortune à J. Charbonneau, 19 juil. 1941.

24. AAM, G. Melançon à J. Charbonneau, 22 juil. 1941. G. Courchesne à J. Charbonneau, 29 juill. 1941. J.-M.-R. Villeneuve à J. Charbonneau, 18 juin et 2 août 1941.

25. A. Langlois, 1er sept. 1941, « Chronique de Valleyfield », *SRM*, 24 juin 1942, p. 408-409.

«par assouplir les cadres et reconnaître les organismes existants et vivants comme organes acceptables pour l'action catholique»²⁶.

Pour mesurer l'impact de la lettre de M^{gr} Charbonneau, il faut revenir aux divergences existant entre l'ACJC et les syndicats lors de la fondation de la Jeunesse ouvrière catholique (JOC). Il faut savoir que la création de la JÉC avait été l'occasion d'un éveil au sein des communautés d'enseignants, frères et sœurs, pour s'imposer comme éducateurs, [face aux clercs] et que, pour se renouveler et conserver son leadership, l'ACJC avait adopté l'étiquette d'action catholique et réclamé le droit de fédérer tous les organismes de jeunesse. Ces divergences ont suscité un sursaut chez les évêques qui ont repris leur leadership pour rétablir l'ordre au sein des troupes catholiques et mettre en place de nouvelles structures de coordination aux niveaux provincial et national.

La journée d'étude des aumôniers fédéraux de la JOC et de la LOC tenue le 11 mars 1940, avait signalé deux malentendus. D'une part, les syndicats catholiques organisés sur une base d'intérêt temporel, ne tiendraient pas assez compte de l'esprit chrétien. D'autre part, les relations avec les associations de piété, (Ligues du Sacré-Cœur), diffèreraient selon qu'on les considère comme associations pieuses ou comme organismes d'action catholique²⁷. C'est dans ce contexte que devra s'affirmer l'activité pastorale de M^{gr} Charbonneau. Les évêques sont hésitants, mais ils approuvent la formation d'un Comité provincial d'action catholique dont ils confient la direction au père Joseph-Papin Archambault. Ce dernier privilégie une allocution de Pie XII sur l'Action catholique proposant de donner un nouveau fondement aux congrégations mariales, dont les évêques devraient s'inspirer²⁸. Finalement, le secrétaire de l'ACJC proposera de détacher l'ACJC des œuvres d'action catholique spécialisée pour la rendre à son autonomie et à son ancienne formule, comme l'annoncera le cardinal Villeneuve en 1941²⁹. Libérés de la tutelle de l'ACJC, les mouvements d'action catholique spécialisée prendront leur essor, comme on l'a vu précédemment.

4. La grève des professeurs en janvier 1949

En 1949, M^{gr} Charbonneau interviendra lors de la grève des instituteurs et institutrices de la Commission des écoles catholiques de Montréal

26. AAO, Extrait d'une lettre d'Adélard Dugré à Alexandre Dugré, 12 oct. 1941, transmise à M^{gr} A. Vachon par le père Julien Senay, L6/105.

27. AAM, Rapport de la 2^e journée d'étude des aumôniers fédéraux de la JOC et LOC, 11 mars 1940.

28. AJC, J.-M.-R. Villeneuve à J.-P. Archambault, 13 mai 1940, R3/46-5, AJC, E. Papillon à J.-P. Archambault, 25 sept. 1940, R3-55-3,76.

29. AAM, J.-M.-R. Villeneuve à J. Paré, 16 mai 1941.

(CÉCM) annoncée pour le 17 janvier. Le président de la CÉCM, Eugène Simard, déclare que les écoles resteront ouvertes et que les professeurs grévistes seront suspendus; Duplessis se contente de dire que l'illégalité n'influencera pas sa décision³⁰. Le 15 janvier, le président du syndicat Léo Guindon rencontre, avec deux collègues, M^{gr} Charbonneau, le président de la CÉCM et les commissaires Eugène Doucet et Raoul Drouin. Le président des instituteurs de langue anglaise, M. Collins, déclare que si la grève est illégale selon la loi civile, «elle ne l'est pas en regard de la loi divine et des enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum*». Une déclaration que le Premier ministre Duplessis qualifie de regrettable «dans la bouche d'un professeur catholique»³¹.

Le 17 janvier 1949, plus de 95% des instituteurs et institutrices laïques francophones et anglophones, ne se rendent pas au travail. C'est la première grève dans l'histoire de l'enseignement au Québec. Ils ont l'appui de leurs collègues protestants, des mouvements ouvriers, de la Fédération provinciale du travail et du Congrès des métiers et du travail du Canada, de même que de syndicats professionnels américains. M^{gr} Charbonneau s'offre comme médiateur et le 18 janvier, *Le Devoir* prévoit un règlement au cours de la journée³². Le président de la CÉCM rejette la proposition de l'Alliance et menace d'exclusion les élèves qui ne se présenteront pas en classe³³. Le président Guindon fait part de l'offre de M^{gr} Charbonneau pour mettre fin à la grève. *Le Devoir* rapporte que

c'est dans le silence le plus respectueux que près de 1500 instituteurs ont écouté la lecture du message qui lui avait été dicté par M^{gr} Charbonneau. Au fur et à mesure de la lecture, on pouvait voir les visages se détendre, l'espoir s'allumer dans les yeux et c'est un tonnerre d'applaudissements qui a accueilli les derniers mots du message, soit l'engagement solennel de M^{gr} Charbonneau d'obtenir justice pour les instituteurs : Nous nous engageons tous ensemble, avec la Commission scolaire et les corps publics, à vous obtenir satisfaction pour cette année 1948-1949³⁴.

30. «Nous faisons la grève pour le bien de la profession», dit M. Guindon», *Le Devoir*, 13 janv. 1949. «Les écoles seront ouvertes lundi matin et les professeurs grévistes seront suspendus», *Le Devoir*, 14 janv. 1949.

31. «Plus de 95 p.c. des maîtres catholiques ne se sont pas rendus au travail», *Le Devoir*, 17 janv. 1949. «Règlement possible au cours de la journée»; A. Laurendeau, «Et les parents?», *Le Devoir*, 18 janv. 1949.

32. «Règlement possible au cours de la journée»; A. Laurendeau, «Et les parents?», *Le Devoir*, 18 janv. 1949.

33. «Chez les instituteurs. Me Simard empêche le règlement de la grève»; «Déclaration de M^{gr} Charbonneau», *Le Devoir*, 19 janv. 1949. *Le Devoir* annoncera le décès soudain d'E. Simard le 15 fév. 1949.

34. «Déclaration de M^{gr} Charbonneau», «Proposition de l'Alliance rejetée par M^e Eugène Simard», *Le Devoir*, 19 janv. 1949.

5. La grève d'Asbestos, février-juillet 1949

Après l'échec des dernières séances de négociations à Thetford Mines, la grève de l'amiante est déclarée le 13 février 1949. «Grève illégale mais justifiée», écrit ce jour-là M^{gr} Philippe-S. Desranleau dans son journal : «les ouvriers ne sont pas traités comme des hommes : la finance et ce gouvernement les trompent et les traitent comme des esclaves»³⁵. Un mouvement de solidarité s'amorce en leur faveur à travers la province, à l'initiative des ouvriers syndiqués de la ville de Québec. Le journaliste Gérard Pelletier annonce qu'un premier camion de 6000 livres de vivres est attendu à Thetford l'après-midi du 18 mars et que d'autres collectes s'organisent dans plusieurs centres industriels, y compris à Montréal³⁶.

Le 1^{er} avril 1949, M^{gr} Courchesne informe le Premier ministre Duplessis que tous les évêques de la province «sont inquiets des événements actuels et qu'ils sont unanimes à souhaiter qu'une solution soit au plus tôt trouvée». Une lettre pastorale collective est en préparation pour exposer toute la doctrine sociale de l'Église sur ce grave problème. Ne serait-il pas opportun de régler avant que le mal ne s'aggrave et que le public ne juge défavorablement l'autorité civile ?³⁷ Pendant que la médiation se poursuit, des juristes mettent en doute le caractère illégal de la grève, des mesures dilatoires sont prises par la partie patronale et les négociations sont rompues.

À la mi-avril, après avoir consulté l'abbé Jean-Charles Leclaire, président de la Commission sacerdotale d'études sociales, au sujet de la grève³⁸, le délégué apostolique Antoniutti lui avait conseillé de susciter une action charitable en faveur des familles des grévistes. Le 30 avril, l'abbé Leclaire lance un appel pressant à toutes les associations en faveur des familles éprouvées par la situation et leur demande «de collaborer avec les autorités religieuses à l'organisation d'une collecte en faveur des familles éprouvées». La suggestion du délégué apostolique sera entérinée par les évêques le 3 mai³⁹. Le 1^{er} mai, M^{gr} Charbonneau était intervenu pendant la grand-messe pontificale marquant l'ouverture de la semaine de la fête des mères à l'église Notre-Dame de Montréal : «La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement, et quand il y a conspiration pour

35. AAS, «Chronologie de la grève», Centre d'archives de la région de Thetford, 7 janv. – 15 juil. 1949. Journal de P.-S. Desranleau, 13 fév. 1949..

36. G. Pelletier, «Le premier camion de vivres attendu à Thetford cet après-midi», *Le Devoir*, 18 mars 1949.

37. AAR, G. Courchesne à M. Duplessis, 1^{er} avril 1949; G. Courchesne à M. Duplessis, 18 avril 1949.

38. D. Robillard, entrevue avec J.-C. Leclaire, 10 avr. 1985.

39. A. Laurendeau, «Grève illégale, grève juste?», *Le Devoir*, 26 avril 1949. «La Commission sacerdotale d'études sociales au secours des grévistes», *Le Devoir*, 30 avril 1949. AEPCQ, 3 mai 1949, AAM.

écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir». Il invite les curés de toutes les paroisses à organiser une quête publique ce jour-là, à la porte des églises, et demande aux autorités provinciales de donner à la province un code du travail qui soit «une formule de paix, de justice et de charité envers les ouvriers». Pour Gérard Filion, «le premier mai, fête de la haine et de la lutte de classe en d'autres pays, aura été chez nous la fête de l'amour et de la solidarité chrétienne»⁴⁰.

Près d'un demi-million de dollars de souscriptions ont été recueillis pour porter secours aux travailleurs de l'amiante, parmi les paroisses, le public, les syndicats de l'amiante, les syndicats neutres et divers autres organismes⁴¹. Le 17 mai, la Canadian Johns-Manville remettait ses propositions de règlement à la CTCC par l'intermédiaire de M^{gr} Maurice Roy qui agira comme médiateur. Une entente surviendra finalement, le 24 juin à Thetford Mines, et le 1^{er} juillet à Asbestos. Ce que reproche la compagnie au syndicat, c'est de prêcher une doctrine opposée au capitalisme et une philosophie apparentée au communisme et au socialisme⁴². Ce n'est qu'après la démission de M^{gr} Charbonneau en 1950, une démission surprise annoncée sans en indiquer les motifs, accueillie par le silence unanime de la communauté catholique francophone, que la rumeur a commencé à circuler. C'est dans les milieux non catholiques et les journaux anglophones, que cette démission a été interprétée comme une sanction de l'appui accordé par M^{gr} Charbonneau aux grévistes de l'amiante.

Conclusion

Pendant dix ans, l'action sociale de M^{gr} Charbonneau s'est exercée en harmonie avec les éléments les plus dynamiques et les plus progressistes de la société québécoise. Sa position sur l'immigration ne reprenait pas les arguments de protection de la nationalité avancés par les leaders nationalistes. En ce qui concerne le logement, son intervention tenait compte de l'ensemble de la communauté civile, pas uniquement celle des catholiques francophones. Quant à ses prises de position au sujet des revendications syndicales des professeurs ou des travailleurs de l'amiante, ce sont les principes de justice

40. «On veut écraser la classe ouvrière», (S.E. M^{gr} Charbonneau). A. Laurendeau, «Que veut-on dans l'amiante? John Lewis, une union communiste ou des syndicats catholiques?», *Le Devoir*, 2 mai 1949. G. Filion, «L'Église aime l'ouvrier» (Pie XII), *Le Devoir*, 3 mai 1949.

41. «Secours aux travailleurs de l'amiante», s.d. Ces chiffres officiels se trouvent à la note 15 du texte de 33 pages de G. Dion, «L'Église et le conflit de l'amiante», 21 déc. 1955, Fonds Gérard Dion, AUL.

42. «Asbestos workers strike in Quebec», *America*, 14 mai 1949, p. 204. Luigi D'Apollonia à J. Cousineau, 16 mai 1949, AJC. Propositions de la Canadian Johns-Manville à la CTCC, 17 mai 1949, AAM. «Asbestos strike continues», *America*, 21 mai 1949, p. 247; 4 juin 1949, p. 308.

sociale qu'il avance pour expliquer son intervention, l'enseignement de l'évangile et la doctrine sociale de l'Église depuis l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII.